



Vue générale

CATÉGORIE : urbanisme et architecture

FAMILLE DE SITE: Comment transformer des obstacles physiques en nouvelles connexions ?

SITUATION : Libramont-Chevigny, quartier de la Gare

POPULATION : 10.947 habitants

SITE D'ÉTUDE : +/- 32 ha – **SITE D'ACTION :** 10 ha

SITE PROPOSÉ PAR : Commune de Libramont-Chevigny et Société nationale des chemins de fer belges (SNCB)

PROPRIÉTAIRES DU SITE : majoritairement SNCB, Commune et privés

MANDAT APRÈS LE CONCOURS PARTIE DE: étude urbanistique, conception architecturale d'espaces publics et de certains bâtiments

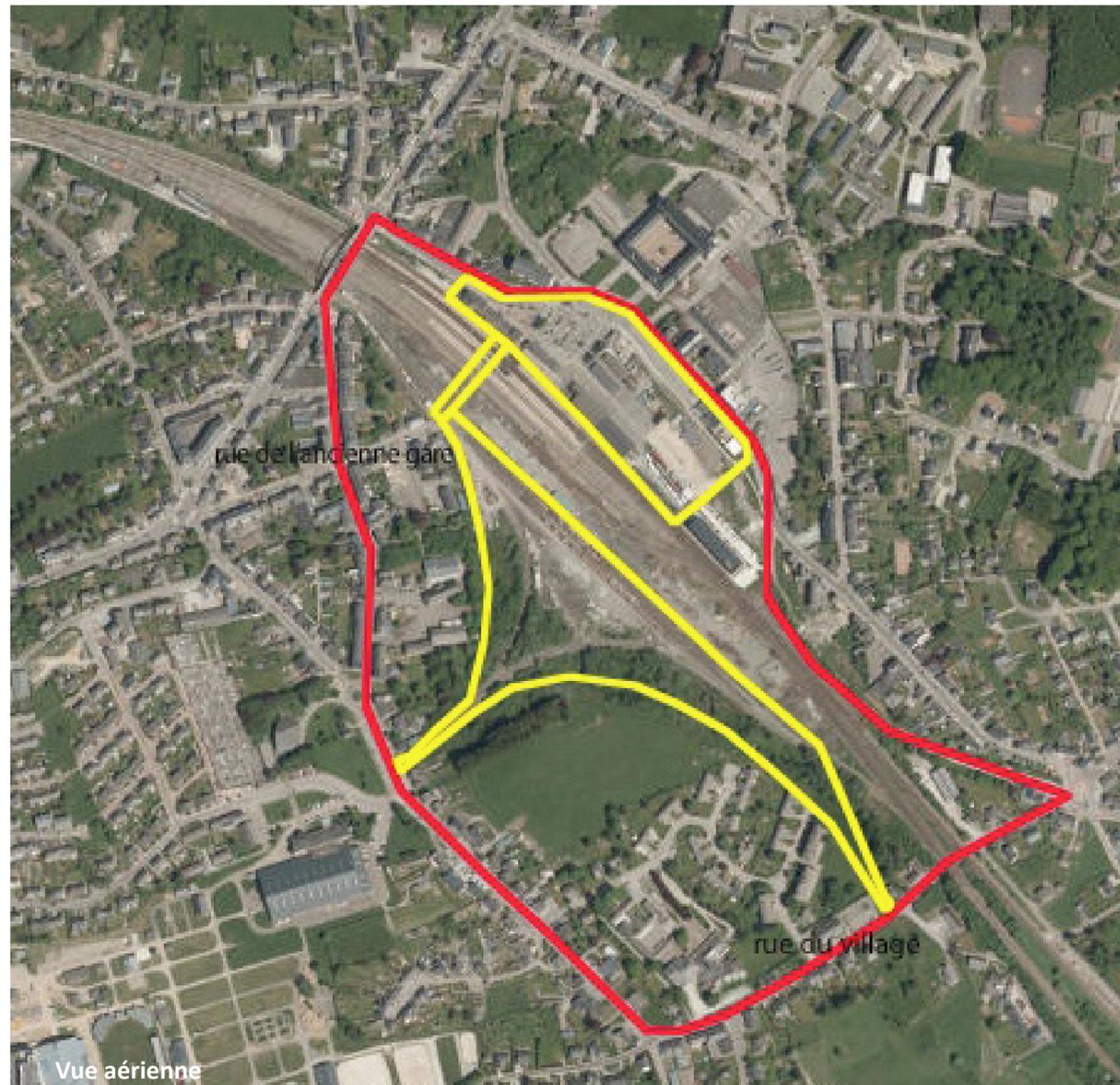
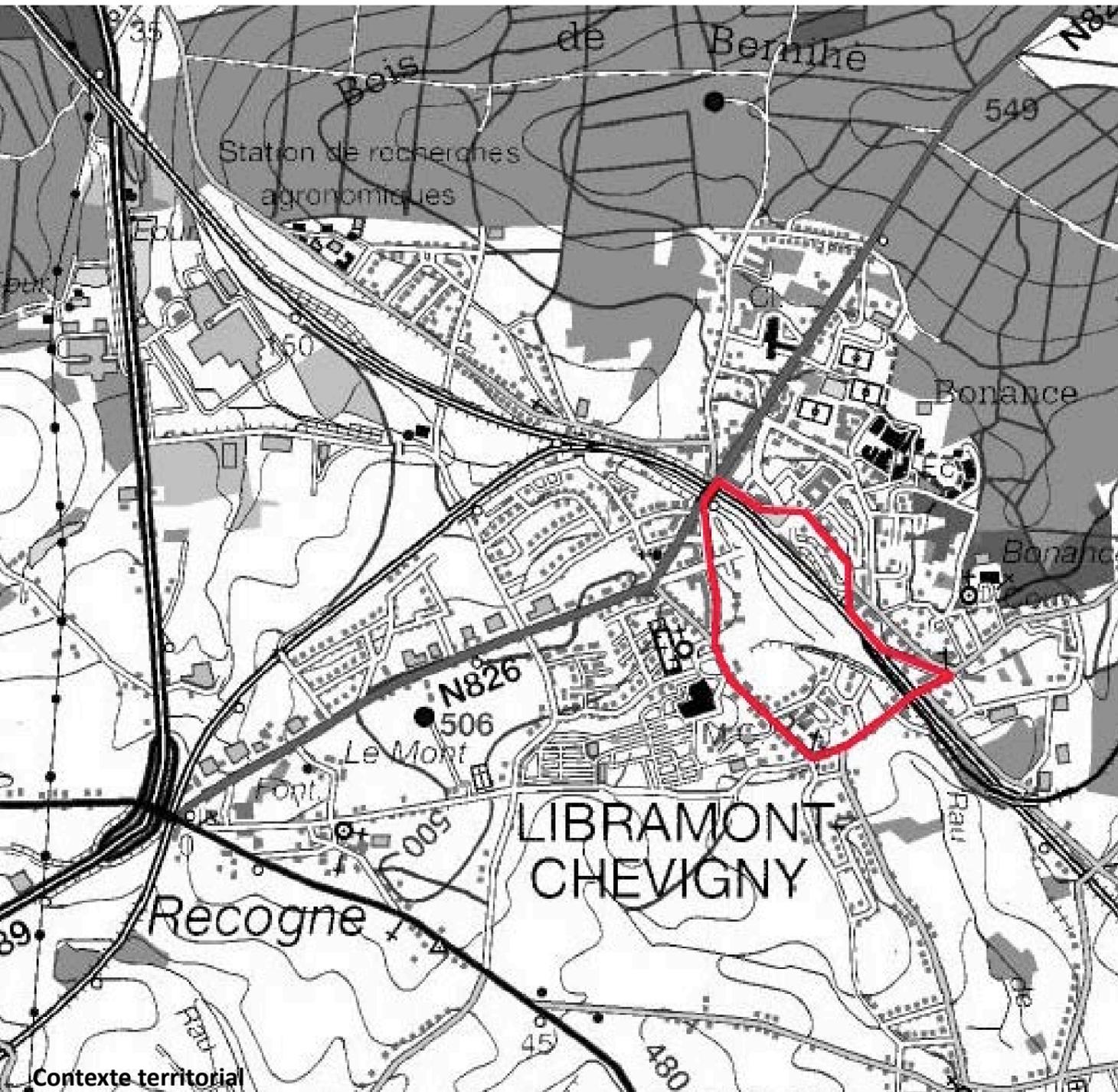
REPRÉSENTANT D'ÉQUIPE : urbaniste, architecte, paysagiste

COMMENT LE SITE CONTRIBUE-T-IL À LA VILLE ADAPTABLE ?

En province du Luxembourg, Libramont-Chevigny est située sur le haut plateau de l'Ardenne belge. Simple hameau jusqu'au XIXe, le village de Libramont va se développer suite à l'arrivée du chemin de fer. Important nœud ferroviaire, Libramont voit sa population passer de 720 habitants en 1900 à 3.800 habitants aujourd'hui. Pôle d'une région rurale, Libramont compte de nombreux équipements publics: écoles, hôpital, centre culturel, halle aux foires, centre de congrès. Son développement s'est fait durant les dernières décennies vers le pôle commercial de Recogne. Aujourd'hui, une nouvelle dynamique d'aménagement se met progressivement en place dans le quartier de la Gare. La prochaine libération de toute exploitation ferroviaire d'une partie des terrains au Sud-Ouest des lignes de chemin de fer constitue un atout pour développer le centre de Libramont. C'est pourquoi, la Commune souhaite un plan directeur de la zone.

STRATÉGIE DE LA VILLE

Nœud ferroviaire, Libramont s'est développée de part et d'autre des lignes de chemin de fer. Le quartier du centre au Sud-Ouest des voies comprend de nombreux bâtiments publics autour de la place Communale. La rive Nord-Est du chemin de fer accueille le pôle intermodal autour de la gare et des équipements publics. Le franchissement des lignes de chemin de fer se fait seulement en deux points. La volonté de la commune est de restructurer les deux rives du chemin de fer et les relier afin de créer le « Cœur de Libramont ». Cette réponse aux besoins démographiques, commerciaux et d'espaces d'activités doit permettre de renforcer l'attractivité de la gare et développer le rôle administratif de Libramont. Trois axes d'action ont été déterminés: améliorer la fonctionnalité de la gare afin d'en faire une gare du XXIe siècle, redynamiser le parvis de la gare en le densifiant et relier les quartiers de part et d'autre des voies du chemin de fer.



SITE
Le site comprend deux parties séparées par le chemin de fer: 1° le parvis de la Gare au Nord-Est des voies ferrées. La gare est utilisée quotidiennement par près de 3.000 voyageurs. Les flux de circulation - kiss and ride, arrêt de bus, accès aux voies - ne sont plus fonctionnels. La mobilité autour de la gare doit être revue en privilégiant l'intermodalité et les modes doux. Le parking voitures devant la gare est saturé et une restructuration de l'offre en parkings voyageurs de chaque côté des voies doit permettre de diminuer la circulation sur les points de passage des voies ferrées. 2° le Triangle au Sud-Ouest des voies ferrées. La SNCB va libérer de toute exploitation ferroviaire cette partie du site, et notamment le « triangle de retournement » qui permet aux trains de faire demi-tour. La valorisation de cette zone permettra de développer l'accueil des voyageurs - parkings, accès aux voies,...- et de relier la place Communale à la gare.

AVENIR DU SITE ET ADAPTABILITÉ
Le Coeur de Libramont comprend 3 étapes ou «sous-projets»:
1° la liaison entre la rue de l'Ancienne gare et le parvis de la Gare ainsi que ses terminaisons. Pour la liaison réservée aux modes doux, piétons et vélos, la Commune souhaite la réalisation d'un passage sous voie et non une passerelle vu les contraintes climatiques. Cette option est à reprendre au minimum. Le couloir sous voie se termine au Sud, par un nouveau parking voyageurs et un immeuble d'accompagnement, et au Nord sur le parvis de la Gare à réaménager; 2° le quartier de la Gare avec 19.500 m² de logements, bureaux, commerces et services de proximité et un parking de 500 places; 3° le Triangle avec une voirie partagée reliant la rue de l'Ancienne gare à la place Communale en distribuant un développement immobilier de 73.000 m² de logements, bureaux, commerces et services de proximité et un parking de 1.000 places.

Durant les différentes étapes de son aménagement, la continuité de l'ensemble de la fonctionnalité du site - train/bus/parkings - doit impérativement être assurée tout en conservant l'accès aux locaux techniques de la SNCB. Vu l'importance des moyens nécessaires à l'aménagement du site, chacune des trois étapes doit faire l'objet d'une programmation flexible et évolutive. La réalisation des zones de parcage doit être échelonnée et modulaire: les parkings voyageurs sont à prévoir en première étape et les parkings résidents en fonction de la réalisation des bâtiments. Les plateaux de bureaux et de logements doivent être réversibles afin de s'adapter à l'évolution de besoins non encore définis précisément. Enfin, la planification doit intégrer une libération des terrains en fonction du choix du mode de réalisation des bâtiments et de l'aménagement des espaces publics.

Libramont - Belgique - european 13



La Gare et les voies de chemin de fer



Le triangle de retournement



La place de la Gare



Zone de parkings devant la gare



La place Communale



Rue de l'Ancienne gare